

Les forêts des Hauts-de-France

Outre ses fonctions utilitaires (économique, hydrologique, climatique, etc.), les forêts jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Elles constituent des réservoirs importants de biodiversité notamment grâce à la diversité des milieux représentés (boisements, lisières, clairières, mares forestières).

Les Hauts-de-France, avec 16,3 % de leur territoire occupés par de la forêt (contre 41 % pour l'Europe et environ 30 % pour la France), est l'un des moins boisés du territoire national. Cette faible couverture régionale s'explique de diverses manières : la richesse des sols ayant favorisé l'agriculture, la densité de population et l'urbanisation associée, l'absence de reliefs importants, etc.

Contexte

En France, la forêt est l'un des milieux naturels qui dispose des statuts réglementaires et fonciers les plus protecteurs (règlements sur le défrichement, plans de gestion, police forestière, etc.). Sa gestion est encadrée par le Code forestier le plus ancien d'Europe (1827).

Les forêts sur le territoire régional sont fragmentées*, globalement de petites tailles et généralement jeunes du fait des mouvements historiques de défrichement puis de la déprise agricole au cours du xx^e siècle. Il existe, néanmoins, quelques grands continus regroupant des massifs anciens tels que :

- le sud Picardie avec les forêts de Compiègne (forêt royale d'environ 14 500 ha) et de Retz, (13 400 ha), le massif constitué de la forêt de Chantilly, la forêt d'Halatte et la forêt d'Ermenonville (environ 14 000 ha) et la forêt de Saint-Gobain (8 500 ha) ;
- l'Avesnois et la forêt de Mormal (9 200 ha), la forêt de l'Abbé Val-Joly (2 000 ha) ou encore celles d'Anor, de Fourmies et de Trélon ;
- la plaine de la Scarpe avec la forêt de Raismes - Saint-Amand - Wallers (4 900 ha) et les boisements associés ;
- la forêt de Crécy-en-Ponthieu, dans la Somme (plus de 4 300 ha) ;
- le Boulonnais avec les forêts domaniales de Boulogne (2 000 ha), de Desvres (1 150 ha) et d'Hardelot (640 ha).

Les forêts des Hauts-de-France abritent une réelle richesse floristique, fongique et faunistique. Ainsi, à l'échelle de l'ancienne région du Nord - Pas-de-Calais, 31 % de la flore régionale d'intérêt patrimonial* majeur¹ est présente en forêt. De même, la faune inféodée aux milieux forestiers comprend un certain nombre d'espèces emblématiques ou très menacées telles que le Chat forestier *Felis sylvestris*, la Martre *Martes martes*, des chauves-souris comme la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* ou encore des papillons comme le Petit Mars changeant *Apatura ilia*.

La forêt, en plus de son rôle incontestable dans la préservation de la biodiversité, présente, en comparaison des autres milieux régionaux, la meilleure capacité potentielle à assurer la plupart des services écosystémiques* :

- les services d'approvisionnement (nourriture, eau, fibre, bois d'œuvre, combustible) ;
- les services de régulation (qualité de l'air, fertilité du sol, lutte contre les inondations, endiguement des maladies, pollinisation des cultures) ;
- les services culturels (avantages non matériels : identité culturelle, bien-être, loisir, etc.).

Méthode

La couche d'information BD Forêt® (version 2) est élaborée par l'IGN depuis 2007 par photo-interprétation d'images de la BD ORTHO® en infrarouge couleur (dates des millésimes : Aisne 2013, Nord 2009, Oise 2010, Pas-de-Calais 2009 et Somme 2011).

Un type de formation végétale est attribué à chaque polygone cartographié de plus de 5 000 m². La définition retenue pour la forêt est celle adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cette base de données est mise à jour par département sur le territoire métropolitain. Les espaces décrits par la BD Forêt® sont essentiellement les espaces naturels et semi-naturels :

- forêts fermées ;
- forêts ouvertes ;
- peupleraies ;
- landes (maquis, garrigues, etc.) ;
- formations herbacées (pelouses calcicoles*, pelouses pastorales, etc.).

Depuis 2005, la méthode de l'Inventaire forestier national (IFN) est basée sur l'échantillonnage de « placettes » correspondant à

des points d'inventaires. Ces derniers sont rattachés aux nœuds d'une grille à maille carrée de 1 km de côté mise en place sur une période de 10 ans. Cette même année, l'IFN avait adopté la définition internationale de la forêt (selon la typologie de la FAO) et a « homogénéisé les conditions de mise en œuvre de l'inventaire au niveau national ». Il existe donc une « rupture de série sur la surface de forêt, et par voie de conséquence, sur tous les autres résultats produits [précédemment] par l'IFN (volume, surface terrière, etc.) ». Il reste possible toutefois d'établir des correspondances entre les résultats obtenus avant et après le changement de méthode d'inventaire et donc d'évaluer l'évolution de la forêt française, que ce soit en surface, en volume, ou autre.

La définition retenue pour la forêt est « un territoire occupant une superficie d'au moins 5 000 m² avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine » (FAO).

Résultats

D'après la BD Forêt® v2, la forêt recouvre 520 460 hectares du territoire régional, soit 16,3 % de sa surface. Elle est répartie de manière très hétérogène selon les départements, souvent reléguée aux zones les moins fertiles :

- l'Oise est le département le plus boisé des Hauts-de-France, aux alentours de 21 %, à relativiser avec le taux de boisement moyen français qui frôle les 30 % ;
- ensuite vient l'Aisne (19 %) ;
- la Somme et le Nord 9 % chacun ;
- le Pas-de-Calais 8 %.

La forêt des Hauts-de-France se compose majoritairement d'essences* feuillues (92 % contre 71 % à l'échelle nationale). Les feuillus les plus représentés sont le Chêne rouvre ou sessile *Quercus petraea*, le Chêne pédonculé *Quercus robur*, le Hêtre commun *Fagus sylvatica* et le Frêne com-

mun *Fraxinus excelsior*. D'autres essences sont également présentes tels que les peupliers *Populus* spp. essentiellement cultivés dans les vallées (19 % de la ressource nationale en peupliers est localisée dans les Hauts-de-France), le Charme *Carpinus betulus*, les érables *Acer* spp., etc^{2,3}.

La part des résineux (3 %) est faible au regard de celle à l'échelle nationale (29 %). À noter que les résineux présents dans les forêts régionales sont tous issus de plantations et sont essentiellement concentrés sur le littoral (utilisés pour la fixation des dunes) et sur les massifs domaniaux de l'Oise (Ermenonville) du fait des sols très sableux et secs qui sont peu propices à la production d'essences feuillues. Une faible proportion de forêt (3 %) est composée d'un mélange de feuillus et de conifères, ces forêts sont dites mixtes.

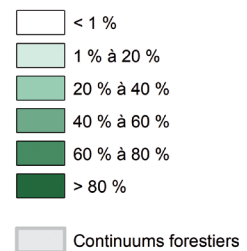
Couverture forestière des Hauts-de-France, rendu à la maille kilométrique
(Source : ORB Hauts-de-France d'après BD Forêt® v2, 2019)



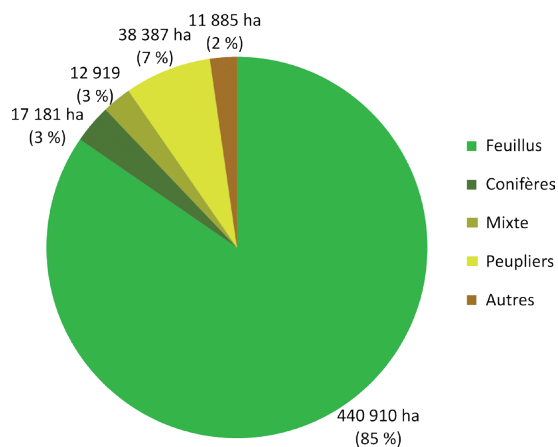
Localisation des principales forêts domaniales :

- | | |
|-----------------|------------------------------|
| 1 Compiègne | 9 Raimis-Saint-Amand-Wallers |
| 2 Retz | 10 Boulogne |
| 3 Chantilly | 11 Desvres |
| 4 Halatte | 12 Crécy en Ponthieu |
| 5 Ermenonville | 13 Andigny |
| 6 Saint-Gobain | 14 Nieppe |
| 7 Mormal | 15 Rihoult-Clairmarais |
| 8 Abbé-Val-Joly | |

Couverture forestière



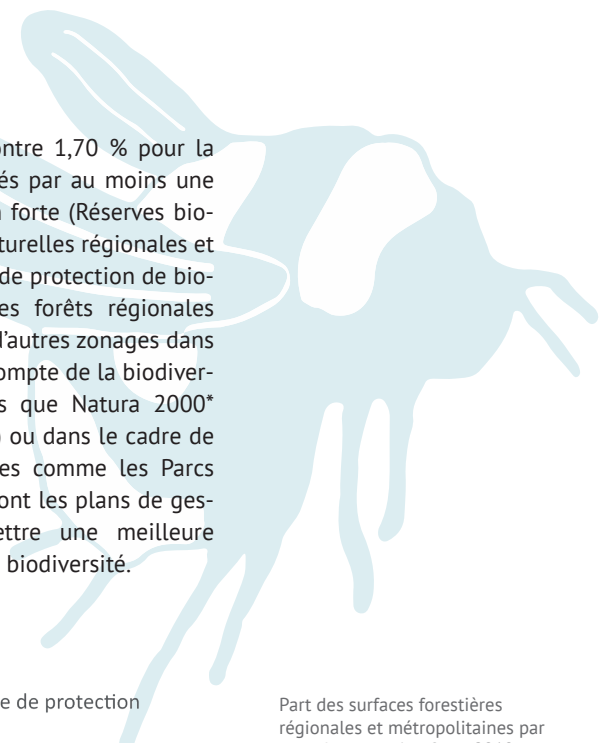
Composition des forêts des Hauts-de-France
(Source : ORB Hauts-de-France d'après BD Forêt® v2, 2019)



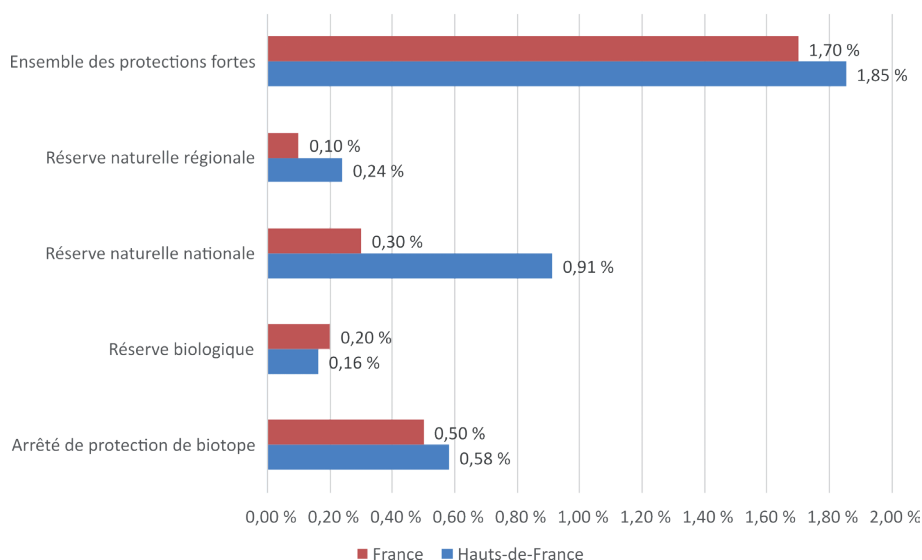
La forêt, en France comme dans la région, est majoritairement privée (70 % dans les Hauts-de-France contre 75 % à l'échelle nationale) appartenant à approximativement 120 000 propriétaires⁴. En 2019, 936 propriétaires des Hauts-de-France adhèrent au système de certification pour une gestion durable de la forêt PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et un seul adhère à la certification FSC (Conseil de soutien de la forêt). (Voir fiche [Trame de vieux bois dans les peuplements forestiers publics](#))

Parmi les 520 460 hectares couverts par la forêt dans les Hauts-de-France, 9 708 hec-

tares (soit 1,85 % contre 1,70 % pour la France) sont concernés par au moins une mesure de protection forte (Réserves biologiques, Réserves naturelles régionales et nationales et Arrêtés de protection de biotope). Par ailleurs, les forêts régionales sont concernées par d'autres zonages dans lesquels la prise en compte de la biodiversité est intégrée tels que Natura 2000* (non comptabilisé ici) ou dans le cadre de politiques plus locales comme les Parcs naturels régionaux, dont les plans de gestion peuvent permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité.

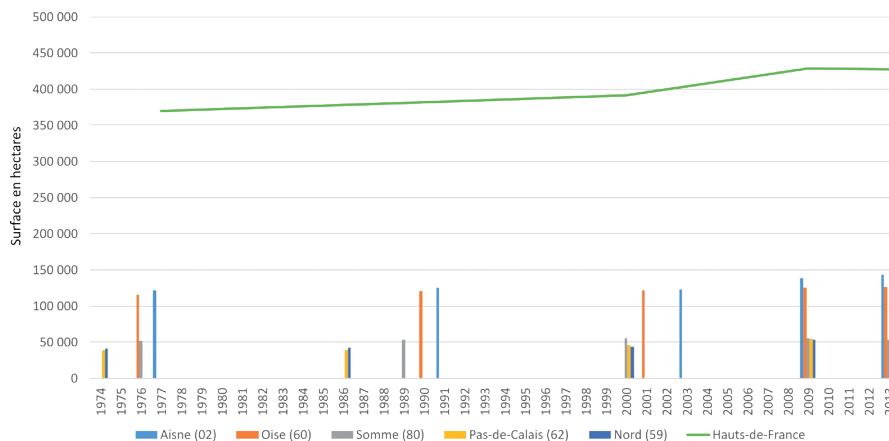


Part des surfaces forestières régionales et métropolitaines par type de protection forte 2018



Part des surfaces forestières régionales et métropolitaines par type de protection forte 2018 (Sources : ORB Hauts-de-France 2019 d'après BD Forêt® v2 et INPN 2018)

Suivis de l'Inventaire forestier national entre 1974 et 2013



Évolution des surfaces forestières des Hauts-de-France de 1974 à 2013 (Source : IFN 2013)

L'utilisation de la BD Forêt® v2 ne permet pas d'observer l'évolution de la surface forestière régionale. L'Inventaire forestier national permet d'évaluer l'évolution de la surface forestière entre 1974 et 2013 : elle a augmenté de 13 %, passant de 370 000 ha à 420 000 ha. Toutefois, le mode d'élaboration des référentiels (pho-

to-interprétation ou échantillonnage statistique) ainsi que les différences de définition des espaces arborés (ex : surfaces minimales cartographiées) entraînent une différence globale de 93 000 ha entre ces deux référentiels. La méthode d'échantillonnage de l'IFN sous-évalue les surfaces forestières de 18 % environ.

Forêt de Retz
(Crédit : P. Rouzet)



Ce qu'il faut en penser

Dans les Hauts-de-France, et plus globalement en France et en Europe, les surfaces forestières s'accroissent depuis le début du xx^e siècle. Cette reconquête des espaces défrichés s'explique essentiellement par la déprise agricole dans les espaces difficiles à exploiter. Malgré cette augmentation de la superficie forestière, la qualité écologique de la forêt régionale est affectée par une concentration de pressions et d'enjeux :

- les forêts sont essentielles au maintien des continuités écologiques* entre les différents milieux régionaux mais aussi comme réservoirs de biodiversité. Or la fragmentation* croissante des massifs, liée à la pression urbaine et aux infrastructures de transports, fragilise de plus en plus ce milieu ;
- les changements climatiques ont un impact sur la croissance et la composition des peuplements forestiers. Ainsi avec les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, inondations, etc.) plus fréquents, les problèmes sanitaires et les dépérissements devraient être plus fréquents (champignons, parasites, augmentation de la sensibilité des hôtes, etc.). Par ailleurs, des problèmes de synchronisation avec les insectes pollinisateurs et avec les espèces consommatrices de fruits, pourraient conduire à une forte régression des essences sensibles dans la région, tels le Hêtre et le Frêne ;
- les espèces exotiques envahissantes* (EEE) forestières se développent principalement dans les boisements périurbains. Leur installation se fait généralement au détriment des espèces locales. Toutefois, l'exemple du Cerisier tardif *Prunus serotinus* en forêt de Compiègne montre que les grands massifs sont également sensibles aux espèces exotiques envahissantes ;
- les pathogènes* tels la Chalarose du Frêne *Hymenoscyphus fraxineus* qui dans les Hauts-de-France occasionne de nombreux dégâts aux massifs régionaux ;

- la difficile conciliation des différentes fonctions de la forêt : production de bois, protection des sols et de la ressource en eau, conservation de la nature, loisirs, lutte contre les changements climatiques, etc. ;
 - les peuplements monospécifiques* de grande surface sont plus fragiles aux pathogènes ou au vent par exemple.
- Différentes mesures peuvent-être mises en place pour accroître la résilience des forêts⁶ :
- privilégier le mélange des essences pour limiter les problèmes sanitaires et améliorer la résistance des peuplements face aux stress climatiques* ;
 - favoriser les essences dans leur optimum stationnel* et la migration assistée des essences ;
 - préserver les sols en évitant par exemple les tassements qui entraînent des pertes de croissance et une diminution de l'activité biologique souterraine ;
 - multiplier les âges et les strates dans les peuplements ;
 - préserver des arbres morts (*voir fiche Trame de vieux bois dans les peuplements forestiers*) car ils apportent de la matière organique* au sol et ainsi contribuent à le fertiliser. Ils permettent également à des prédateurs des insectes ravageurs d'y trouver refuge.

En savoir plus

¹Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, 2011. *Analyse des indicateurs 2011*. 149 p. <https://www.observatoire-biodiversite-hdf.fr/publications/synthese-2011>

²IGN, 2010. *La forêt française, les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009. Les résultats pour la région Picardie*. 28 p. https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IFN_Publi_2010_Picardie.pdf

³IGN, 2010. *La forêt française, les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009. Les résultats pour la région Nord - Pas-de-Calais*. https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IFN_Publi_2010_Nord-PDC.pdf

⁴CNPF, 2018. *La forêt en Hauts-de-France, tout savoir sur la forêt publique et privée*. 24 p. https://hautsdefrance.cnpf.fr/data/crpf_brochure_grand_public_web_reduit.pdf

⁵Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, 2017. *Bilan de santé des forêts Hauts-de-France 2018*. 4 p. https://hautsdefrance.cnpf.fr/data/bilan_phytosanitaire_hdf_2018.pdf

⁶CRPF Nord Pas de Calais - Picardie, mai 2008. *Aléas et changements climatiques : conséquences sur nos forêts*. 8 p. https://hautsdefrance.cnpf.fr/data/434882_changements_climatiques_1_1.pdf

IGN, juin 2014. *Forêt et changements climatiques : apports des données d'inventaires IGN*. 12 p. https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/IF_33_v9.pdf

Sites internet

- Centre régional de la propriété forestière Hauts-de-France : <https://hautsdefrance.cnpf.fr/>
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>
- Institut national de l'information géographique et forestière : <http://www.ign.fr/>
- Office national des forêts : <https://www.onf.fr>

* : cf. glossaire